



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 22/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | |
|-------------------------|---------------|--------------|-------------------|
| Nombre de conseillers : | | | |
| En exercice : 29 | Présents : 27 | Votants : 29 | Procurations : 02 |

Reçu en Préfecture le : **26 FEV. 2013** Certifié exécutoire
 Affiché le : **26 FEV. 2013**

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SALAUN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|---------------|
| Mme DURAND | à | Mme AUDIGUIER |
| Mme SCHINTONE | à | Mme MAUREL |

Secrétaire : M. RENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Réhabilitation de l'Eglise - demande de subvention auprès du Conseil Régional

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réhabilitation de l'église va débiter pour la somme de 741 036,00 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour aider la Commune dans cette dépense.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour aider la Commune dans cette dépense.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 février 2013

Le Maire,

 Lysiane MAUREL 